

**Maître Patricia  
Gomez-Talimi,**  
avocate associée



# Un accompagnement pragmatique et sur mesure

Maître Patricia Gomez-Talimi, avocate associée au sein du cabinet PDGB, revient sur les principaux enjeux et sujets qui vont rythmer l'année 2024. Entretien.

## Présentez-nous votre cabinet.

Avec mon équipe d'avocats spécialisés, nous proposons un accompagnement sur mesure sur toutes les thématiques de droit social et de ressources humaines. Tant au regard des relations individuelles que collectives de travail, le conseil est pragmatique aussi bien dans des situations d'urgence que dans la préparation et l'exécution de la décision. Nous intervenons également en droit de la sécurité sociale. Dans ce cadre, nous privilégions toujours une relation de proximité fluide et proactive.

## Quels sont les grands enjeux juridiques auxquels devront faire face les entreprises en 2024 ?

Face à la montée en puissance de compliance sous ses différents aspects (RPS, conflits d'intérêts, concurrence...), le droit du travail doit évoluer pour prendre en compte ces nouvelles réalités et garantir le bien-être des salariés. Nous intervenons ainsi dans la mise en place de codes de conduites, de procédures d'alerte, d'enquêtes internes et des éventuelles suites disciplinaires.

Au-delà d'un accompagnement sur mesure en matière de gestion des risques professionnels, de déclaration d'accidents du travail avec l'émission de réserves, à la gestion des contentieux judiciaires civils et pénaux, nous formons les équipes RH à ces thématiques et nous élaborons des programmes personnalisés pour les clients. Notre cabinet, qui est leader en droit des affaires, est référencé QUALIOPI.

## Comment votre cabinet s'adapte-t-il à ce contexte ?

Notre intervention dans nombreux secteurs professionnels, la diversité de nos clients (associations, secteur public, multinationales, ETI) et la participation au fonctionnement des tribunaux du travail (CPH ; Pôles sociaux des tribunaux judiciaires) sont autant d'atouts pour anticiper les évolutions du conseil et du contentieux social. Nous privilégions un mode de communication et d'accompagnement personnalisé pour apporter des réponses dans les délais les plus courts. Nous réalisons aussi une veille juridique qui se matérialise par l'envoi mensuel d'informations juri-

diques utiles sur des formats courts et pragmatiques à destination de la fonction RH.

## Quelles pistes de réflexion pourriez-vous partager avec nos lecteurs ?

L'ouverture des données (Open data) juridiques a permis le développement de services de veille juridique à destination des professionnels qui permettent d'améliorer la réactivité de nos clients vis-à-vis de leurs obligations juridiques. Cela permet, par exemple, d'alerter un DRH en temps réel sur les dernières évolutions de sa convention collective de branche ou d'avertir un juriste sur les changements de réglementation des frais professionnels le concernant. Il s'agit de s'approprier pleinement toutes les offres de l'IA pour consolider au quotidien le lien avec nos clients alors que le contact humain doit être la clé de voute de nos prestations juridiques toujours plus pointues.

## Contact :

- 174 avenue Victor Hugo, 75116 Paris
- +33 1 01 44 05 38 77
- patricia.gomez-talimi@pdgb.com
- pdgb.com